

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNEE 2026

SEANCE DU 04 MARS 2026

N°04-03-2026-01

OBJET :

Approbation CFU 2025 budget annexe service assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 voix contre : Christophe AZAIS, Corinne COLLOMBET, Frank LEFEVRE, Odile PIATON), le maire n'ayant pas pris part au vote :

- **Approuve le** CFU 2025 du service assainissement de la commune de Saint-Julien-Montdenis,
- **Donne** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°04-03-2026-02

OBJET :

Affectation des résultats 2025 Budget service assainissement

Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée.

N°04-03-2026-03

OBJET :

Approbation du budget primitif 2026 Budget service assainissement

Le conseil municipal, après examen, à la majorité, (4 voix contre : Christophe AZAIS, Corinne COLLOMBET, Frank LEFEVRE, Odile PIATON), approuve le budget primitif 2026 du service de l'assainissement par chapitre et par opération en investissement.

N°04-03-2026-04

OBJET :

Approbation CFU 2025 budget principal de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 voix contre : Christophe AZAIS, Corinne COLLOMBET, Frank LEFEVRE, Odile PIATON), le maire n'ayant pas pris part au vote :

- **Approuve le** CFU 2025 du budget principal de la commune de Saint-Julien-Montdenis,
- **Donne** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°04-03-2026-05

OBJET :

Affectation des résultats 2025 Budget principal de la commune

Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée.

N°04-03-2026-06

OBJET :

Délibération relative à l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le tableau des subventions attribuées aux associations,

Autorise monsieur le maire à procéder au paiement desdites subventions, sous réserve de la présentation des justificatifs requis par la commune ;

Précise que la subvention allouée à l'amicale *Cœur de Maurienne* sera versée en une seule fois, sur présentation d'un justificatif ;

Rappelle que, pour les autres associations, les versements s'effectueront en deux fois

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNEE 2026

Décide que les crédits nécessaires à ces versements seront inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

N°04-03-2026-07

OBJET :

Approbation du budget primitif 2026 Budget principal de la commune

Le conseil municipal, après examen, à la majorité, (4 voix contre : Christophe AZAIS, Corinne COLLOMBET, Frank LEFEVRE, Odile PIATON), approuve le budget primitif 2026 du service de l'assainissement par chapitre et par opération en investissement.

N°04-03-2026-08

OBJET :

Accord de principe Acquisition d'un bien immobilier abritant un cabinet médical et une ancienne pharmacie, en vue de pérenniser l'offre de soins sur la commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne un accord de principe pour** engager la procédure d'acquisition d'un bien immobilier situé, au 207 avenue de la Gare abritant un cabinet médical et une ancienne pharmacie, pour un montant estimé à 215 000.00 euros (offre présentée par le vendeur),
- **Mandate** monsieur le maire pour :
 - Solliciter une évaluation du bien par le service du Domaine (France Domaine),
 - Solliciter les établissements bancaires pour établir une offre de crédit,
- **Charge** monsieur le maire de mettre en œuvre les démarches nécessaires pour étudier les modalités de réouverture d'une pharmacie dans les locaux acquis, en partenariat avec les acteurs locaux (ARS, Ordre des Pharmaciens, professionnels de santé, etc.) et garantir la pérennité du cabinet médical existant, en collaboration avec les praticiens concernés.

N°04-03-2026-09

OBJET :

Délibération relative à la cession d'un terrain communal situé section B, parcelle n°1678, au lieudit Villardclément à Madame et Monsieur Emile CAPUCETTI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la cession du terrain communal cadastré section B, parcelle n°1678, d'une superficie de 132 m², à Madame et Monsieur Emile CAPUCETTI (extrait cadastral annexé) ;

Fixe le prix de vente à **17,50 €/m²**, soit un montant total de **2 310 €** (deux mille trois cent dix euros) ;

Précise que les frais de bornage et de notaire sont intégralement supportés par les acquéreurs ;

Autorise monsieur le maire à engager toute démarche administrative nécessaire à la réalisation de cette cession, y compris la signature des actes ;

Charge monsieur le maire de notifier la présente décision aux demandeurs et de veiller à son exécution dans les meilleurs délais.

N°04-03-2026-10

OBJET :

Approbation avenant n°2 de la convention relative à l'intervention du CDG 73 sur les dossiers de retraite

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNEE 2026

- APPROUVE l'avenant n° 2 susvisé et annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention signée, révisant les conditions tarifaires et intégrant trois nouvelles interventions, à compter du 1^{er} janvier 2026.

N°04-03-2026-11

OBJET :

Approbation de la convention de partenariat relative à la création et la gestion de la piste du Chatelard et de celle des grandes Plaines entre la 3CMA, l'AFP de Montdenis et la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

Approuve la convention présentée par monsieur le maire, dont une copie est annexée à la présente délibération ;

Autorise monsieur le maire à signer ladite convention et à en assurer le suivi.

N°04-03-2026-12

OBJET :

Approbation de la convention d'entretien et de dépannage du réseau d'éclairage public communal par la SOREA

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la convention relative à l'entretien et au dépannage du réseau d'éclairage public communal ;

Autorise monsieur le maire à signer ladite convention, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

N°04-03-2026-13

OBJET :

Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'amicale Cœur de Maurienne dans le cadre de « Little Italy Festival »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention présentée ;
- **Autorise** Monsieur le maire à la signer au nom de la commune.

N°04-03-2026-14

OBJET :

Approbation de la convention d'occupation temporaire relative à la création du nouveau réseau d'alimentation de l'association de la source du Nayet

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

1. **D'approuver** la convention tripartite entre la Commune de Saint-Julien-Montdenis, l'Association de la Source du Nayet et TELT, relative à la restauration de la ressource en eau de la source du Nayet et à l'occupation du chemin rural communal ;
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer ladite convention au nom de la commune ;
3. **De prendre acte** des engagements de TELT, notamment :
 - La réalisation des travaux aux frais exclusifs de TELT,
 - La prise en charge de l'abonnement et de la consommation électrique de la pompe,
 - La garantie des réparations éventuelles du matériel installé,

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNEE 2026

- La remise en état du chemin rural après les travaux ;
- 4. **De noter** que l'occupation du chemin rural par l'association du Nayet est consentie à titre gratuit, en raison du caractère urgent et provisoire de cette mesure, visant à rétablir l'usage de l'eau pour l'irrigation des jardins.

N°04-03-2026-15

OBJET :

Approbation convention guichet unique service « assainissement » avec la 3 CMA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

1. **De prendre acte** des corrections apportées à la convention ;
2. **D'approuver** cette nouvelle convention de gestion clientèle du guichet unique de l'eau potable, tel que présenté par la **communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan** ;
3. **D'autoriser** monsieur le maire à la signer ;
4. **De charger** monsieur le maire de transmettre cet avenant signé à la 3CMA pour finalisation.

N°04-03-2026-16

OBJET :

Renouvellement adhésion à la fondation du patrimoine

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Décide** de renouveler son adhésion pour 2026 à la Fondation du patrimoine et de verser une cotisation de 200 €,
- **Autorise** monsieur le maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°04-03-2026-17

OBJET :

Adhésion 2026 à la société d'économie mixte alpestre de Savoie

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler son adhésion à la société d'économie alpestre de Savoie et de verser une cotisation de 250€.

N°04-03-2026-18

OBJET :

Renouvellement adhésion à l'association nationale des élus de la montagne l'ANEM

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Décide** de renouveler son adhésion pour 2026 à l'ANEM et de verser une cotisation de 391.28 €.
- **Autorise** monsieur le maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.